



**DELIBERATION n° Del.2025-V-115**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2025**

Commune de  
**Faverges-Seythenex**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**Le 03 Juillet 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

- en exercice : 33  
- présents : 18  
- représentés : 7  
- absents ou excusés : 8  
- votants : 25

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en  
Préfecture le  
**16 JUIL. 2025**  
De la publication le  
**16 JUIL. 2025**

**PRESENTS** : Jacques DALEX, *Maire*,  
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoint au maire* ; Bernard PAJANI, Michel VOISIN, François HUSAK, Gilles ANDREVON, Mohammed FAYEK, Julien PORTIER, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Yves CREPEL, Roseline SUSCILLON, *Conseillers municipaux*

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Martine BEAUMONT a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE  
Liliane THORENS a donné procuration à Martine BRASSOUD  
Michèle TARDIVET-MERCIER a donné procuration à Georges VIGNIER  
Florence GONZALES a donné procuration à Claude GAILLARD  
Sophie FERNANDEZ a donné procuration à Michel VOISIN  
Christiane LECUYER a donné procuration à Véronique BOUCHET  
Dominique GOUSSARD a donné procuration à David DUNAND-CHATELLET

**ABSENTS** : Agnès BALLIEU, Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT, David LEYNE, Eric CAVAGNON, Cathy DELALIEUX

**Demande de subvention au titre du Programme Sylv'ACCTES 2025 - Travaux sylvicoles à réaliser en Forêt Sectionale du Couchant**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PORTIER, Adjoint au Maire**

L'Office National des Forêts propose pour l'année 2025, les travaux sylvicoles en forêt irrégulière de montagne correspondant aux :

- Dépressage et nettoyage manuel en plein de jeunes plants résineux à 6-9 mètres sur la parcelle forestière cadastrée section 270 D n° 351.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 5 049,92 € HT.

Le dispositif de financement relatif au projet en Forêt Communale de Faverges est le suivant :

- Dépenses subventionnables : 5 049,92 € HT ;
- Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : 2 524,96 € ;
- Montant total des subventions : 2 524,96 € ;
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 2 524,96 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 30 juin 2025,

**Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

-  **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus ;
-  **SOLLICITE** l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables à hauteur de **2 524,96 €**, soit 50 % de l'estimatif des travaux HT ;
-  **DEMANDE** à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention ;
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,*

**Le Secrétaire de séance,  
Bernard PAJANI**



**Le Maire,  
Jacques DALEX**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.